

**DECISION DE LA PRESIDENTE n°2025/D011**

**Prise en vertu de la délégation d'attributions  
donnée par le Conseil de Communauté**

La Présidente de la Communauté de Communes,

Vu l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021-114, en date du 15 octobre 2021, donnant délégation permanente d'attributions du Conseil de Communauté à la Présidente, et notamment « *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

**DECIDE**

**Article 1**

Il est établi un contrat entre la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, représentée par la Présidente, Madame Stéphanie DUMOULIN, et SAS CASAL SPORT, 1 rue Edouard Blériot, ZA Activeum, Altorf Dachstein, 67129 MOLSHEIM, ayant pour objet le remplacement d'un treuil de panier de basket au gymnase de La Clayette, pour un montant de 6 499,95 € HT, soit 7 799,94 € TTC (TVA 20%).

**Article 2**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et soumise aux modalités d'affichage usuelles.

**Chauffailles, le 17 mars 2025**

**La Présidente,  
Stéphanie DUMOULIN**

